



## Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 24 01 2018

### L'an deux mille dix-huit

Et le **24 janvier** à 20 heures 00, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte **LAURENT**  
A 20 heures 00, le Maire déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l' article L2121 – 17 du CGCT.

Date de la convocation : 19 01 2018 - affichée le 19 01 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

**Présents** : Mme Brigitte **LAURENT**, M. Serge **PASTOR**, Mme Sylvie **BOIS-FRAGNOL**, Mme Françoise **MOLLIER –SABET**, M. Jackie **SORET**, M. Paul **PERRIN**, M. Patrick **GRABIT**, M. Cyrille **SOUBEYRAT**, Mme Sylviane **BOIS**, Mme Geneviève **BOIZARD**.

**Pouvoir** : Christine **GIARDINA-MARINI** à Jackie **SORET**

**Absents/ excusés** : M. Didier **DURAND –GAILLARD**, Mme Marion **PERRIN**,

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 12 2017

Le compte rendu de la séance du 20 12 2017 approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

☛ Pour : 11 dont 01 pouvoir

### ☛ Délibération N° 01.2018

**Objet : Enfouissement route du Chanin, armoire le Bourg, armoire le Bessey – mise en place de 4 candélabres, et création de nouveaux points lumineux sur l'armoire du Bourg et sur l'armoire le Bessey.**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité

de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune  
REAUMONT  
Affaire n° 17-003-331  
EP - Enf route du Chanin**

### SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	12 276 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	7 746 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	146 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	4 384 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **12 276 €**  
Financements externes : **7 746 €**  
**Participation prévisionnelle : 4 530 €**  
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **146 €**

Le CM (Pour : 11 dont 01 pouvoir).

- **Décide d'approuver le plan de financement proposé par le SEDI, tel que détaillé ci-dessus.**

☛ **Délibération N° 02 .2018**

**Objet : Demande de soutien financier dans le cadre d'un voyage culturel auquel participent quatre lycéens de Réaumont.**

Madame le Maire donne lecture du courrier relatif au dossier cité en objet et, adressé par Monsieur Julien **POLAT**, Maire de Voiron, Vice-président du Conseil Départemental de l'Isère et 1er Vice-président du Pays voironnais.

Elle informe que dans le cadre du centenaire du dénouement de la première guerre mondiale, marqué par l'année 2018, des enseignants des établissements scolaires du second cycle, en lien avec l'association « histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps » ont saisi cette occasion pour développer un projet pédagogique autour de cet évènement.

Cette initiative d'envergure a vocation à participer à la formation civique et patriotique des quelques 320 élèves qui y prendront part, et son point d'orgue sera un voyage organisé en différents circuits, le 05 février prochain à Cernay, en Alsace, lieu symbolique où est tombé au combat le premier poilu Voironnais.

Considérant le coût induit par cette initiative (budget global d'approximativement 120.000 € - le coût du voyage auquel participent les quatre lycéens domiciliés à REAUMONT s'élève à 216 € par personne) ;

Considérant la demande de la part des initiateurs de nouer des partenariats avec les collectivités locales, directement concernées par sa dimension éducative ;

Considérant également le soutien financier de ce projet par la ville de **VOIRON**, le Conseil Départemental de l'Isère ainsi que la Région Rhône – Alpes ;

Madame le Maire propose à l'Assemblée de verser **une subvention d'un montant de 50 € par élève Réaumontois soit la somme de 200 €** (4 élèves reaumontois x 50 = 200 €)

Le CM // Pour : 09 voix pour dont un pouvoir // Contre : 01 (M. Patrick **GRABIT**) // Abstention : 01 (Mme Sylviane **BOIS**)

- **Décide de verser une subvention de 200 €** à l'association « **Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps** » afin d'apporter une aide financière à ce voyage pédagogique et culturel en Alsace, auquel participeront 04 lycéens Réaumontois et, organisé par les établissements du VOIRONNAIS (en lien avec l'association « **Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps** »)

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**21 02 2018 – 20 HEURES**

**CR AFFICHE LE 25 02 2017**

LE MAIRE,  
Brigitte **LAURENT**

